

TERRE, RENTE ET RARETÉ

Commentaire sur les incohérences d'un texte de Sraffa

De nombreux auteurs (1) se sont penchés sur le mystérieux chapitre XI du livre de P. Sraffa [6] et ont cherché à lui donner une formalisation mathématique. Or, la formulation qu'ils ont habituellement adoptée ne rend pas compte de certaines phrases sibyllines du texte de Sraffa. A moins de supposer pour la terre un traitement de faveur, logiquement contradictoire avec le traitement du travail. Pourtant, dans la formalisation usuellement adoptée, la Terre et le Travail ont un statut identique. Grande est alors la tentation d'attribuer à la terre une propriété spéciale, la « rareté », qui justifierait son prix. Plusieurs passages du texte de Sraffa lui-même y invitent.

Nous allons montrer qu'en fait l'interprétation de l'existence de la rente « par la rareté » n'est pas théoriquement fondée dans le texte de Sraffa et que les difficultés rencontrées par les auteurs évoqués renvoient à une erreur de formalisation... provoquée par une incohérence du texte de Sraffa lui-même (*).

* * *

Que dit Sraffa ?

« Les ressources naturelles qui sont utilisées dans la production, comme la terre et les gisements minéraux, et qui, étant rares, permettent à leurs propriétaires d'obtenir une rente, peuvent être considérées comme ayant, parmi les moyens de production, une position équivalente à celle des biens « non fondamentaux » parmi les produits. »

Dès cette première phrase du chapitre XI, deux problèmes sont soulevés qui ne seront pas résolus.

1. « Les ressources naturelles qui, étant rares, permettent à leur propriétaire d'obtenir une rente... »
2. « ... peuvent être considérées (...) parmi les moyens de production... »

(1) Voir G. Abraham-Frois et E. Berrebi [1], G. Montani [4], B. Schefold [5], P. Vidonne [7].

(*) Pour une démonstration plus complète, dans le cadre d'un débat plus général voir « Les mystères de la rente absolue », *Cahiers d'Economie politique*, n° 5, P. U. F. 1978.

* * *

Premier problème : Quel rapport entre la rente et la « rareté » ?

Que vient faire ici (chez Sraffa !) la notion de rareté ? Les choses auraient-elles un prix du fait de leur rareté ? Mais que signifie « rareté » ? Une autoroute est-elle « rare » (pour l'utilisateur au payage) ? Le pétrole est-il « rare » (pour une firme pétrolière, en 1978) ?

En réalité, pour qu'une ressource naturelle soit susceptible de dégager une rente, il faut — et il suffit — qu'elle soit *utile et totalement appropriée* privativement — fût-ce par un Etat (2).

L'idée qu'un bien totalement approprié puisse avoir un prix nul dès qu'il est « très » abondant relève d'un schéma mental marginaliste, inauguré par le grand Ricardo lui-même. Pour Ricardo, la rente dérive des différences de rentabilité, et sur le plus mauvais terrain la rente est nulle. Marx critique le premier cette erreur : l'existence de la rente renvoie à un *rapport social (la propriété)*, et non à la rareté. Dès lors, il y a rente sur tous les terrains utilisés : c'est la notion de *rente absolue*.

« La simple propriété juridique du sol ne procure pas de rente au propriétaire, mais elle lui confère la faculté de soustraire sa terre à l'exploitation jusqu'à ce que la situation économique lui permette d'en tirer profit (3). »

Finalement, l'existence de la rente (sa non-nullité) renvoie exclusivement à l'articulation du rapport de propriété avec les autres rapports économiques et sociaux. Quant au *niveau*, il dépend d'un *rapport de forces*, dans lequel intervient bien sûr le degré d'organisation du monopole collectif des propriétaires, leur capacité (et celle des locataires) à vivre sans monnayer le droit de propriété, la capacité des différentes classes à nouer des alliances dont la rente est le gage : d'où la lutte des landlords anglais pour maintenir le monopole des blés, d'où les efforts de l'O. P. E. P., etc... (4).

Que Sraffa ne se préoccupe pas de l'étude de cette articulation, c'est conforme à sa démarche : puisqu'il ne recherche jamais quels rapports sociaux se cachent sous les formes économiques immédiates. Mais son chapitre XI reste entaché d'une première contradiction : pour la suite de son raisonnement il n'a besoin que de l'existence de la rente, or il laisse entendre (5) constamment que cette existence renvoie à la rareté, et tend ainsi à attribuer les phénomènes liés à la rente... à la rareté physique de la terre. Et c'est bien ainsi que ses interprètes l'entendent.

(2) Réciproquement, une ressource naturelle, même très rare, mais non appropriée, n'a pas de prix, elle est une « windfall » pour qui l'utilise.

(3) *Le Capital*, Ed. Sociales, t. VIII, p. 141. La théorie de Marx de la rente absolue, comme rente sur le plus mauvais terrain, à laquelle s'ajouteraient les rentes différentielles, n'est cependant pas acceptable, et il faut la reconstruire (voir [3]).

(4) Voir [3].

(5) On peut à la rigueur sauver la lettre du texte de Sraffa en entendant « rare » dans le sens de « pas libre » (juridiquement).

Cette contradiction, interne au chapitre, se double d'une contradiction externe : car Sraffa ne laisse jamais entendre que le profit et le salaire seraient dus, eux, à la « rareté ».

Il aurait donc mieux fait de tenir l'existence de la rente pour ce qu'elle est : une réalité, fruit d'un rapport de force. Encore faut-il élucider où s'applique ce rapport de force : dans la production, ou dans la circulation ? C'est ce que nous allons examiner.

* * *

Deuxième problème. La terre qui rapporte une rente est-elle un moyen de production ?

Précisons la question, dans la problématique de Sraffa.

On sait que dans son système il existe deux types de paramètres. D'abord ceux qui dénotent des moyens de production, achetés par le capitaliste, qui attend un taux de profit sur leur coût. Ils constituent la matrice du système. Ces moyens de production sont des marchandises produites : leur prix (profit compris) entre donc dans la détermination du prix des autres, moyennant la matrice ; et par ailleurs la quantité nécessaire de chaque bien dépend de la quantité produite totale, moyennant la même matrice (mais « à gauche »). Cette dernière propriété permet de déterminer R le « rapport-étalon », taux de surplus « techniquement possible », qui est aussi le taux de profit maximal. Ce surplus est partagé en masse salariale et profit, selon les variables w et r .

Il y a d'autre part les paramètres de répartition (notés l) qui permettent de distribuer le surplus entre les travailleurs selon leur participation aux divers procès productifs. MM. Cartelier et Benetti [2] ont bien montré que ces paramètres ne désignent nullement des quantités de travail concret, mais une « clé » de répartition de la masse salariale.

Les quantités de terre sont-elles chez Sraffa des paramètres de production ou de répartition ? La terre est-elle pour lui un moyen de production ou simplement un droit sur le surproduit ?

Dans le premier cas, les équations du système s'écrivent (6) sous la forme :

$$p_i = (1 + r) [\sum a_{ij} p_j + \rho \Lambda_i] + w l_i. \quad (I)$$

Dans le second cas, elles s'écrivent sous la forme :

$$p_i = (1 + r) \sum a_{ij} p_j + w l_i + \rho \Lambda_i. \quad (II)$$

(6) Avec : p_i : prix unitaire du bien i ;

a_{ij} : quantité de j entrant dans la production de i ;
 l_i : quantité de travail entrant dans la production de i ;
 Λ_i : quantité de terre entrant dans la production de i ;
 ρ : rente par unité de surface.

Laquelle de ces deux conceptions ressort finalement du texte de Sraffa ? Force est de reconnaître que, si Sraffa parle à tous propos de la Terre comme moyen de production et traite la rente comme si elle était calculée par un système d'équations de type (I), il écrit, une seule fois (7), un système d'équations... mais sous la forme (II) ! Et tous ses commentateurs de lui emboîter le pas.

Or, dans les équations de la forme (II), il n'y a aucune différence formelle entre la rente et le salaire, entre la terre et le travail : des clés d'allocation du surplus, et rien d'autre. Dès lors, traiter une de ces clés comme ayant un rôle dans la détermination du système étalon, de ce qui est « techniquement possible » (comme le font Sraffa et ses commentateurs) amène irrésistiblement à penser que c'est à cause de sa « rareté » que la terre joue ce rôle. Nous allons montrer, *en concentrant notre attention sur le cas des terres homogènes* (qui ne peuvent donc susciter qu'une rente « absolue ») que le rôle de la Terre chez Sraffa renvoie en réalité à son fonctionnement comme « moyen de production », dans des équations (non écrites !) de la forme (I).

Les « particularités de la terre » apparaissent dans la possibilité de l'existence de deux procès de production pour le même bien (le blé), puis dans les difficultés qui en découlent pour la construction de la marchandise-étalon.

* * *

Combien de degrés de libertés ?

Dans le système simple de Sraffa, il y a n équations pour n biens. Il y a $n + 2$ inconnues (les prix + le taux de profit r + le taux de salaire w), et $n + 1$ équations (les équations de production + l'équation de normalisation déterminant le numéraire). Le système des solutions admet donc 1 degré de liberté : c'est le taux de partage du surplus, que l'on se donne de manière exogène en fixant soit w , soit r , ce qui revient au même. Ce qui est exogène chez Sraffa, ce n'est ni le salaire, ni le profit, c'est un *rapport de force* entre les deux.

Remarquons tout de suite que ce degré laisse la place à une équation de production supplémentaire, un bien étant alors produit par deux procès indifféremment : mais dans ce cas bien sûr le taux de partage est déterminé. C'est le taux qui permet un « changement de technique ».

Que se passe-t-il lorsque l'on introduit l'existence de la rente sur des terrains homogènes (et pas forcément la rareté !), soit comme prix d'un moyen de production (formulation (I)), soit comme rapport de distribution (formulation (II)) ? On a alors $n + 3$ inconnues.

On peut alors considérer qu'il existe deux degrés de liberté. Il y a place

(7) Il le fait, § 86, dans le cas des terres non homogènes, sans en donner la raison, et ses commentateurs prolongent cette formalisation dans le cas des terres homogènes.

pour 2 données exogènes, qui se présentent comme « w » et « ρ » par exemple, mais qui ne font que synthétiser un rapport de force trilatéral (8).

Mais on peut, comme précédemment, introduire cette fois 1 ou 2 équations supplémentaires, permettant des « changements de technique ». En ce sens, Sraffa a parfaitement raison d'affirmer (§ 87) :

« Si la qualité de la terre est uniforme et la superficie disponible limitée, ceci rend automatiquement compatible l'utilisation de deux procédés ou méthodes de culture différentes l'une à côté de l'autre sur des terres semblables, déterminant une rente uniforme par hectare. »

A condition d'entendre par « superficie disponible limitée » non pas superficie *physiquement* limitée, mais superficie dont la disponibilité est limitée par un droit *juridique* qui pèse sur elle.

Reste que, comme l'indique Sraffa, les deux méthodes de production doivent « satisfaire la condition économique de ne pas engendrer une rente négative ».

En synthétisant par w la donnée exogène du rapport de forces qui relève de l'autre degré de liberté, et en notant k , « le coût calculé sur la base du taux de profit, des salaires et des prix en vigueur » selon les mots de Sraffa, on trouve, selon que l'on utilise la formulation (I) ou (II), les équations 1 et 2 représentant les deux techniques du « blé » :

$$\rho = \frac{1}{(1+r)} \frac{k_1(w) - k_2(w)}{\Lambda_2 - \Lambda_1} \quad \text{ou} \quad \rho = \frac{k_1(w) - k_2(w)}{\Lambda_2 - \Lambda_1}$$

On retrouve la condition de Sraffa : « la méthode qui produit le plus de blé à l'hectare doit avoir un coût plus élevé par unité de produit » (§ 87).

Sraffa est donc fondé à dire (p. 94, § 88) :

« Tandis que la rareté de la terre fournit ainsi la base d'où surgit la rente, la seule manifestation de cette rareté qu'on peut rencontrer dans le procès de production est la dualité des méthodes sur des terres d'une même qualité : s'il n'y avait pas rareté, une seule méthode, la moins chère, serait utilisée dans ce cas et il ne pourrait pas y avoir de rente. »

Mais il faut là encore entendre par « rareté » la « non-liberté » juridique de la terre, l'*existence* de la rente, et non la rareté physique (9).

On peut bien sûr dans une interprétation dynamique supposer que la raréfaction des blés *modifie le rapport de force* à amener ρ à un niveau qui permette le changement de technique. C'est ce que fait Sraffa (§ 88). Mais il sort alors de la problématique statique comparative de son modèle, et alors... tout peut arriver (abaissement des frontières, révolution technologique, etc...). Remarquons enfin que l'indétermination de la technique interdit à cet endroit de parler d'un système étalon. Voyons cela.

(8) C'est effectivement le « conflit de répartition » formalisé dans [1].

(9) Lier la « rareté physique » et l'existence de la rente mène ici à un cercle vicieux, comme on le voit chez Vidonne [8] : s'il y avait rente, les fermiers auraient intérêt à tous utiliser la technique la plus productive, mais alors il resterait du terrain libre, donc la rente serait nulle, etc...

* * *

Le système étalon

Le système-étalon est défini par « le système des multiplicateurs qui, appliqués aux équations de production, aura pour résultat que le rapport de la quantité de chaque marchandise dans l'ensemble des moyens de production du système à la quantité de la même marchandise dans le produit total soit égal pour toutes les marchandises » (§ 52). Le système-étalon produit la « marchandise-étalon » dont la propriété fondamentale est que le rapport de sa valeur à la valeur de ses moyens de production est indépendante du système des prix (donc de la répartition). Ce rapport $1 + R$ (R « rapport étalon ») caractérise l'efficacité globale du système de production.

Le système d'équations qui permet de calculer les multiplicateurs se construit à partir de celui des équations de production, mais *ce n'est pas le même* : il ne comprend par construction que les moyens de production, à l'exclusion des paramètres de répartition.

Il est alors vital de savoir si la terre est, oui ou non, un moyen de production. Et il faut traiter les deux cas séparément.

FORMULATION II.

La terre n'est pas un moyen de production, mais un paramètre de répartition.

Le calcul du système-étalon contient $n + 1$ multiplicateurs inconnus (puisque'il y a $n + 1$ branches), plus le taux R . Or sa définition ne fournit que n équations (puisque'il n'y a que n biens). Il est donc indéterminé à plus d'un degré près, contrairement au cas classique où le produit-étalon est déterminé à une homothétie près.

Voyons ce qui se passe, sur un exemple simple : deux branches produisent le blé, une branche produit le cuivre.

Le système des prix s'écrit (p_b, p_c : prix du blé et du cuivre) :

$$\begin{cases} (1+r)[a_{1b}p_b + a_{1c}p_c] + wl_1 + \rho\Lambda_1 = p_b \\ (1+r)[a_{2b}p_b + a_{2c}p_c] + wl_2 + \rho\Lambda_2 = p_b \\ (1+r)[a_{3b}p_b + a_{3c}p_c] + wl_3 + \rho\Lambda_3 = p_b \end{cases}$$

et les équations de calcul du système-étalon s'écrivent :

$$\begin{cases} (q_1 a_{1b} + q_2 a_{2b} + q_3 a_{3b})(1+R) = q_1 + q_2 \\ (q_1 a_{1c} + q_2 a_{2c} + q_3 a_{3c})(1+R) = q_3 \end{cases}$$

On voit qu'à toute valeur de R correspond en général une marchandise étalon (définie à un rapport d'homothétie près).

La signification économique est évidente. La proportion du blé produite par chaque branche n'étant pas connue, l'efficacité technique du

système est indéterminée. A une proportion (exogène) donnée $q_1/q_2 = \mu$, correspond un taux R déterminé.

Plus généralement : un système en état de changement de technique ne peut avoir de rapport-étalon R ni de marchandise étalon proprement dits, puisque ces deux grandeurs fondamentales reflètent l'efficacité technique du système. Ce type de situation n'est pas lié à l'existence de la rente (Sraffa consacre le chapitre 12 à la façon de le traiter).

En tout cas, aucune démarche de type « élimination de la terre » entre les deux premières équations, élimination qui déterminerait *a priori* le rapport μ , n'est nécessaire.

La terre est simplement « éliminée », comme le travail, tout simplement parce que... les paramètres de répartition ne figurent pas, *par construction*, dans le calcul du système-étalon !

Pourtant Sraffa, qui ne propose pas de formalisation (§ 87) écrit : « Les deux équations [des deux techniques coexistantes] entrent dans le système-étalon, mais avec des coefficients de signes opposés et de valeurs telles qu'elles élimineraient la terre de l'ensemble des moyens de production de ce système. »

Or, nous venons de voir qu'avec la formalisation (II), cette phrase n'a aucun sens. Et pourtant, tous les auteurs cités adoptent cette formalisation, et admettent l'énoncé de Sraffa en se gardant de chercher à le justifier. Ce qui ne fait que renforcer l'idée que cette terre, qui, dans cette formulation, n'a pas d'autre statut apparent que le travail, a en fait un statut particulier, lié à sa « rareté ».

Nous allons montrer qu'au contraire, si on admet que Sraffa considérait la Terre — contrairement au « travail salarié » qui prend part au partage du surproduit — comme un *moyen de production*, alors cette phrase se comprend parfaitement, à condition d'adopter la formalisation correcte, de type I.

FORMALISATION I.

Tout s'éclaire en effet si on compte la terre, comme Sraffa l'écrit, parmi les moyens de production.

Mais ce moyen de production a une particularité : il ne figure pas parmi les produits. Remarquons tout de suite que c'est alors le seul point commun qu'il ait avec le travail salarié l qui, lui, n'est même pas un moyen de production. Ce trait n'en fait donc plus l'équivalent formel du travail (alors qu'il l'était dans la formulation (II)).

Pour Sraffa, cela en fait un « bien non fondamental » qui ne peut rentrer dans la détermination du système-étalon. Sraffa recommande (§ 59) d'éliminer ce type de bien par des combinaisons linéaires des équations qui l'utilisent, mais indique (§ 63, Appendice C) que l'on peut procéder directement à partir du système initial. Reprenons notre exemple (10).

(10) Pour simplifier encore, on suppose que le « cuivre » ne consomme pas de terre.

Il s'écrit maintenant selon la formulation (I) :

$$\begin{cases} (1+r)(a_{1b}p_b + a_{1c}p_c + \rho\Lambda_1) + wl_1 = p_b \\ (1+r)(a_{2b}p_b + a_{2c}p_c + \rho\Lambda_2) + wl_2 = p_b \\ (1+r)(a_{3b}p_b + a_{3c}p_c) + wl_3 = p_c \end{cases}$$

Ecrivons directement le système d'équation permettant le calcul des multiplicateurs du système-étalon :

$$\begin{cases} (q_1 a_{1b} + q_2 a_{2b} + q_3 a_{3b})(1+R) = q_1 + q_2 \\ (q_1 a_{1c} + q_2 a_{2c} + q_3 a_{3c})(1+R) = q_3 \\ (q_1 \Lambda_1 + q_3 \Lambda_2)(1+R) = 0 \end{cases}$$

On retrouve le résultat que nous aurions obtenu d'abord par élimination :

$$q_1 \Lambda_1 + q_3 \Lambda_2 = 0.$$

C'est-à-dire l'expression algébrique de la mystérieuse phrase de Sraffa : « Les deux équations entrent dans le système-étalon, mais avec des coefficients de signes opposés et des valeurs telles qu'elles élimineraient au total la terre de l'ensemble des moyens de production de ce système (§ 87). »

Contrairement à ce qui se passe dans la formulation (II) l'entrée de la terre dans les moyens de production implique donc *a priori* le calcul d'un rapport $\mu = q_1/q_2$. Dès lors, la suite de la résolution du système fournit une valeur de R et une valeur de q_3/q_2 .

* * *

Conclusion

La spécificité de la terre (et la possibilité d'une rente sur des terres homogènes chez Sraffa) ne réside donc pas dans la rareté. Elle réside d'abord dans la confusion du chapitre de Sraffa. Cette confusion étant dissipée, on voit que :

- Ce n'est pas la rareté de la terre qui rend possible la coexistence de deux techniques quand la part salariale dans le surplus est exogène. C'est le fait que la terre ait un prix. Ce fait engendre alors la possibilité de compétition entre deux techniques pour le même bien. Et dans ce cas le prix de la terre est déterminé (endogène).

- Ce n'est pas non plus la rareté de la terre qui rend nécessaire son élimination dans la construction de la marchandise-étalon. C'est le fait que, si elle est un moyen de production (ce en quoi elle diffère du travail salarié chez Sraffa), elle n'est pas en tout cas un produit (ce en quoi elle s'en rapproche).

- Et pour en revenir au fond : — si la terre a un prix, ce n'est pas parce qu'elle est rare,

— quand ce prix est déterminé de manière « endogène », ce n'est pas non plus parce que la contrainte de superficie est « serrée ».

Cette question est d'autant plus importante que, si l'on admet la formulation (II), c'est-à-dire si on admet que la rente est un rapport de distribution du surplus global du système, alors la rente a formellement le même statut que le salaire, et ce qui se dit de l'une peut se dire de l'autre. Pourquoi ne pas alors attribuer l'existence de « w » (le salaire) à un phénomène de rareté ? Bref, pourquoi ne pas réintroduire la problématique néo-classique chez un auteur qui avait eu au moins le mérite, dans les années 60-70, d'aider de nombreux économistes à rompre avec elle ?

Il arriverait ainsi à Sraffa exactement la même mésaventure qu'au maître de l'Economie Classique, le grand D. Ricardo. A partir des failles, des faiblesses « marginalisantes » dans sa théorie de la rente, s'engouffra toute la cohorte de ses critiques, qui peu à peu démantelèrent la totalité de son système, diluant la détermination de tous les prix (y compris du travail) dans la confrontation de la demande et de l'offre, de l'utilité et de la rareté.

En avançant le concept (tout provisoire et critiquable) de « rente absolue », en affirmant que derrière la rente se cache un rapport social, et que, du moment que ce rapport existe, la rente peut exister même sur la terre marginale, Marx avait posé un point de suture sur cette déchirure. La terre homogène de Sraffa est un ravaudage encore plus fragile.

Mais comprendre pourquoi la terre a un prix même quand elle n'est pas rare, pourquoi les ouvriers ont un salaire non nul même quand il y a du chômage, cela, on ne peut pas le trouver dans le système de Sraffa. Il faut chercher, derrière les formes économiques, les rapports sociaux — et pas seulement dans la production.

A. LIPIETZ.
(CEPREMAP).

BIBLIOGRAPHIE

- [1] ABRAHAM-FROIS (G.), BERREBI (E.). — « Théorie de la valeur, des prix et de l'accumulation ». *Economica*, 1976.
- [2] BENETTI (C.), BERTHOMIEU (C.), CARTELIER (J.). — « Economie classique, économie vulgaire ». P. U. G. Maspéro, 1975.
- [3] LIPIETZ (A.). — « Le tribut foncier urbain ». Maspéro, 1974.
- [4] MONTANI (G.). — « La théorie ricardienne de la rente ». Traduction dans le recueil : « Une nouvelle approche en économie politique », édité par Faccarello G. et De Lavergne Ph., *Economica*, 1977.
- [5] SCHEFOLD (B.). — « Le système de Sraffa et la production jointe : deux exemples d'application ». Recueil « Ricardiens, Keynésiens et Marxistes », édité par Berthomieu C. et Cartelier J. et L., diffusion P. U. G., 1972.
- [6] SRAFFA (P.). — « Production des marchandises par des marchandises ». Dunod, 1970.
- [7] VIDONNE (P.). — « La rente et l'étalon avec ressources rares homogènes » *Revue Economique*, Septembre 1977.